

Citoyens recherchés pour siéger au nouveau conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

Saint-Jérôme, 1^{er} septembre 2020 – L'adoption du projet de loi 40 (Loi 1) par le gouvernement du Québec, le 8 février dernier, a eu pour effet de transformer les commissions scolaires en centres de services scolaires. Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) est engagé dans la mise en place de cette nouvelle structure de gouvernance, notamment pour la formation de son premier conseil d'administration. Les parents, les membres de la communauté et les membres du personnel seront bientôt appelés à poser leur candidature pour y siéger.

Les membres du conseil d'administration doivent être désignés. Celui-ci sera composé de personnes compétentes, aux profils variés, recherchés et reconnus par leur milieu. Il sera composé de 15 membres, soit cinq parents, cinq membres du personnel et cinq membres de la communauté qui auront la responsabilité d'assurer une saine gestion des fonds publics en plus de veiller au maintien de la qualité des services et à la réussite de plus de 30 000 élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Pour ce faire, chaque membre recevra une formation obligatoire élaborée par le gouvernement. Vous avez l'occasion de faire une différence en éducation, saisissez-la!

Impliquez-vous en tant que parent

Chaque école est représentée par un parent au sein du comité de parents du centre de services scolaire. Seuls ces parents pourront poser leur candidature pour siéger au conseil d'administration.

Pour ce faire, il faut d'abord être désigné à titre de membre du conseil d'établissement de l'école de votre enfant et ensuite être élu à titre de délégué au comité de parents du centre de services scolaire lors de l'assemblée générale de parents de votre école.

Le territoire du CSSRDN est désormais divisé en cinq districts pour les besoins des élections des parents au conseil d'administration. Comme chaque district regroupe plusieurs écoles, chaque parent délégué au comité de parents pourra poser sa candidature, mais un seul par district sera désigné pour siéger au conseil d'administration. Le choix se fera par l'ensemble des membres du comité de parents du centre de services scolaire.

Collaborez avec des membres du personnel

Le conseil d'administration du centre de services scolaire sera également formé de cinq membres du personnel, soit un enseignant, un membre du personnel professionnel non enseignant et un membre du personnel de soutien qui devront tous siéger à ce titre au sein d'un conseil d'établissement. Un directeur d'établissement scolaire et un membre du personnel d'encadrement du centre de services scolaire compléteront sa composition pour cette catégorie de membres.

Ces derniers seront choisis par leurs pairs parmi tous les candidats qui vont se présenter dans chacune des catégories d'employés.

Membres de la communauté, contribuez à faire une différence en éducation

La Loi prévoit que cinq membres de la communauté siégeront au conseil d'administration. Cependant, ces membres devront démontrer qu'ils possèdent un des cinq champs d'expertise ou ayant les profils qui sont prévus dans la loi :

1. Une expertise en gouvernance, éthique, gestion de risques ou gestion des ressources humaines.
2. Une expertise en finance, comptabilité, gestion des ressources financières ou matérielles.
3. Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel.
4. Issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.
5. Âgé entre 18 et 35 ans.

D'autre part, la personne devra être domiciliée sur le territoire du CSSRDN au moment de sa désignation et ne pas être membre de son personnel. Les membres de la communauté qui siégeront au conseil d'administration seront désignés par les cinq membres parents et les cinq membres du personnel qui auront préalablement été désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire.

Tous ces changements devront se faire d'ici les prochaines semaines afin que tout soit en place en vue de l'entrée en fonction du conseil d'administration du centre de services scolaire le **15 octobre prochain**.

Consultez le site Internet du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord dans la section « conseil d'administration », sous-section, « Membres de la communauté » afin d'en savoir davantage ou pour déposer votre candidature qui devra nous être soumise d'ici le 21 septembre 2020.

« S'engager à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord est une opportunité incroyable de faire la différence en éducation. Nous souhaitons de tout cœur que l'intérêt de nos précieux collaborateurs soit au rendez-vous » souligne M^{me} Desroches, directrice générale.

- 30 -

Source : Nadyne Brochu, conseillère en communication
brochun1@csrdsn.qc.ca

Information : M^{me} France Quilico, agente de bureau, classe principale
450 438-3131, poste 2114 | quilicof@csrdsn.qc.ca

M^{me} Amélie Rouette, secrétaire de gestion
450 438-3131, poste 2110 | rouettea@csrdsn.qc.ca